

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii chloridum

N° d'article 06100000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, additif pour aliments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P330 Rincer la bouche.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** chlorure d'ammonium

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******chlorure d'ammonium**

No. CAS	12125-02-9		
No. EINECS	235-186-4		
Numéro d'enregistrement	01-2119487950-27		
Concentration	>= 70		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302	
	Eye Irrit. 2	H319	

ATE orale 1'410 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants. Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. Oxyde d'azote (NOx); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les poussières. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter la formation de poussières. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer. Éviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Ne pas inhaler les poussières. Éviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation, Alcalines, Nitrites

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Production de produits pharmaceutique; additif pour aliments

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

chlorure d'ammonium

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	3	mg/m ³

Remarque: Auge & OAW

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

chlorure d'ammonium

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43.97	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	128.9	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	9.4	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	55.2	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	55.2	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

chlorure d'ammonium

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.25	mg/l

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

Type	Eau salée	
Concentration	0.025	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	Occasionel	
Concentration	0.43	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0.9	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.09	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	50.7	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	13.1	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les mains et le visage après le travail.
Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore

Point de fusion

Valeur	335	°C
--------	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Température d'inflammabilité

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

Valeur	>	400		°C
valeur pH				
Valeur		4.5	à	5.5
Concentration/H ₂ O		50		g/l
température		20		°C
Pression de vapeur				
Valeur		67		hPa
température		250		°C
Densité et/ou densité relative				
Valeur		1.52		g/cm ³
température		20		°C
9.2. Autres informations				
Hydrosolubilité				
Valeur		372		g/l
température		20		°C
Masse volumique apparente				
Valeur		600	à	900
				kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Dégagement d'ammoniac au contact des acides. Incompatible avec: Agents d'oxydation, Nitrite, aluminium (Al), plomb, Composés de fer(III), cuivre (Cu)

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NO_x), Chlorure d'hydrogène (HCl)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'410	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces	rat	
DL50	1650	mg/kg
Remarque	Nocif en cas d'ingestion.	

chlorure d'ammonium

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

Espèces	rat		
DL50		1410	mg/kg
Remarque	Nocif en cas d'ingestion.		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Non applicable		
----------	----------------	--	--

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	lapin		
évaluation	irritant		
méthode	Technique de Draize		

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**chlorure d'ammonium**

Espèces	lapin		
évaluation	irritant		

Sensibilisation (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucun effet de sensibilisation connu.		
----------	---------------------------------------	--	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Mutagénicité (Composants)**chlorure d'ammonium**

évaluation	Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences in vitro et in vivo.		
------------	--	--	--

Toxicité reproductrice (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.		
----------	---	--	--

Cancérogénicité (Composants)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**chlorure d'ammonium**

Remarque	Non applicable		
----------	----------------	--	--

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)	
CL 50	209	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	3.98	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
NOEC	57	mg/l
Durée d'exposition	96	h

chlorure d'ammonium

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	42.91	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	161	mg/l
Durée d'exposition	48	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0.1	mg/l
Durée d'exposition	216	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Daphnia magna	
CE50	136.6	mg/l
Durée d'exposition	48	h

chlorure d'ammonium

Espèces	Ceriodaphnia spec	
CE50	98.5	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	1300	mg/l
Durée d'exposition	5	d
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

chlorure d'ammonium

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	2700	mg/l
Durée d'exposition	18	d
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

chlorure d'ammonium

Espèces	boue activée	
CE 20	env. 850	mg/l
méthode	OECD 209	

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****chlorure d'ammonium**

Remarque

Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****chlorure d'ammonium**

log Pow

-4.37

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****chlorure d'ammonium**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom commercial: Ammonii chloridum

Numéro de la matière: 061000

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.06.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.06.23

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)Classe de contamination
de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**catégories de danger CLP de la rubrique 3**Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2**Informations complémentaires**Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de
sécurité sont marquées par : ***Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une
garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.